

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

A Ogeu-les-Bains, il a été approuvé le 24 novembre 2011.

Il comprend :

- un [rapport de présentation](#) , qui contient un diagnostic

- un [plan d'aménagement et de développement durable](#) (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme

- des [orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs](#)

- un [règlement](#) et des [documents graphiques](#) , qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU est accompagné d'annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC,...).